

AGENDA

ANIMATIONS MEDIATHEQUE :

- **Vendredi 12 juin à 10h** : Lectures animées pour les tout-petits.
- **Mercredi 17 juin à de 13h30 à 15h** : Dessine à la manière des peintres célèbres - à partir de 6 ans, sur réservation.
- **Mercredi 17 juin à 18h30** : Présentation de la programmation 2026-2027 du théâtre de la passerelle. Sur réservation.
- **Vendredi 19 juin à 17h** : "Circo'tarot" - L'artiste plasticienne Barbara Fougnon vous propose un atelier artistique sur la création de cartes tarot en lien avec la venue du MuMo (tout public - sur réservation).

CEREMONIE DE COMMEMORATION DE L'APPEL DU GENERAL DE GAULLE :

La cérémonie se déroulera le jeudi 18 juin à 18h au Jardin de la Plantation.

FESTIVAL DE THEATRE DE RUE :

Trois jours de festivités du **20 au 22 juin** sur le thème de l'humour et de la musique. Tout le programme sur www.villedeguillestre.fr.

BUS MUMO - Musée d'art mobile du Centre Pompidou :

Venez découvrir une sélection d'œuvres d'art moderne à l'occasion de cette exposition itinérante, Place d'Italie - Salle du Queyron :

- **Mardi 23 juin** de 18h à 20h00
- **Jedi 25 juin** : de 19h à 20h



BAL FOLK : Soirée folk pour la Saint-Jean. **Mercredi 24 juin** dès 20h place Salva : Initiation à la danse folk avec un animateur, puis à 21h concert avec le groupe "Etencelles", groupe de danse folk.

CONCERT CLASSIQUE : Venez profiter d'un concert classique avec la venue du célèbre violoncelliste Gautier Capuçon **le lundi 6 juillet** à 20h30 au plateau technique, à côté du gymnase.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 9 juillet 2026 à 20h00
Salle du Conseil de la mairie

Séance publique. Contact : www.villedeguillestre.fr ou 04.92.45.04.03

Directeur de la publication Emmanuel MOLLE - Rédaction : Service communication
Impression Alpes-Offset sur papier recyclé

La gazette

Gazette juin 2026 N°64

La saison estivale est lancée !

Retrouvez toutes les animations de cet été dans le guide des animations.

Cet été, la municipalité vous donne rendez-vous tous les jeudis à partir du 9 juillet : concertS, spectacleS, producteurs et jeux divers.

Des nocturnes à thème pour plaire à tous, avec une soirée spéciale humour : Comédie club et one woman show, une dédiée aux enfants et une spéciale danse Sévillane pour apprendre les pas et assister à un grand spectacle de danse !

D'autres évènements sont à noter : un grand bal Folk le 24 juin, la fête de la bière ou encore la grande **soirée du 15 août** avec LA fameuse street ski déjantée en plein centre-ville et le **spectacle "League and Legend"** pour un moment sportif !



VENEZ PROFITER DE LA PISCINE DE GUILLESTRE pour

un moment rafraichissant !

Pour son 1er jour d'ouverture, le **dimanche 21 juin**, l'entrée sera gratuite toute la journée de 10h à 19h. A partir des vacances d'été, le samedi 4 juillet, elle sera ouverte tous les jours de 10h à 19h.

La piscine, gérée par « Only Camp » vous propose des cours d'aquagym, des cours de natation et des soirées DJ.



DELIBERATIONS

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 juin 2026. Les principales délibérations suivantes ont été débattues et votées :

Désignation des grands électeurs dans le cadre des élections sénatoriales : Dans le cadre du renouvellement du Sénat, les conseils municipaux sont appelés à désigner leurs délégués et suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs.

Délégués : Mme RIVAT Valérie - M. DEJY Guillaume - Mme BIENVENU Lisa - M. BAUDIN Jean-François - Mme PORTEVIN Christine

Suppléants : M. DU PONTAVICE Quentin - Mme LOIR Caroline - M. FORGET Dominique

Création d'un Comité Social Territorial : La commune de Guillestre, qui compte 56 agents au 1er janvier 2026, doit créer un Comité Social Territorial (CST), conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique. Les élections professionnelles se tiendront le 10 décembre 2026.

Attribution du marché d'étude du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales : Afin de disposer d'une vision globale du fonctionnement du réseau pluvial et de définir les aménagements nécessaires à son amélioration, la commune a engagé une étude pour l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales. À l'issue de la procédure de consultation lancée le 13 avril 2026, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché d'étude au cabinet CEREG INGENIERIE pour un montant de 54 350,00 € HT.

Amendes de police : La commune souhaite engager plusieurs opérations de sécurisation de la voirie et des cheminements piétons. Le coût total prévisionnel de ces travaux est estimé à 100 000 € HT. Pour permettre leur réalisation, il est proposé de solliciter une aide financière au Département des Hautes-Alpes au titre du dispositif des « amendes de police » à hauteur de 50 000 €, le solde étant financé par la commune.

Les subventions au titre des amendes de police sont des aides financières attribuées aux communes pour réaliser des aménagements destinés à améliorer la sécurité routière. Leur financement provient d'une partie du produit des amendes de police liées aux infractions routières. Chaque année, l'État répartit cette enveloppe entre les départements, qui la redistribuent ensuite aux communes selon des critères définis localement.

BON A SAVOIR

EAU POTABLE : La campagne de relève des compteurs d'eau potable commence début juin jusqu'à mi-septembre 2026. La relève annuelle est obligatoire et permet une facturation au plus juste de vos consommations. Si vous êtes absent, un formulaire sera déposé dans votre boîte aux lettres, à nous retourner complété dans les 15 jours à l'accueil de la Mairie ou par mail à regiedeleau@villedeguillestre.fr. Les agents profiteront de l'accès à vos compteurs pour les renouveler avec des compteurs relevables à distance par radio-relève. Nous vous remercions de votre disponibilité et du bon accueil réservé aux agents municipaux en charge de la relève.

ZONE BLEUE - Stationnement limité à 30 min – Rues Maurice Petsche et Notre Dame d'Aquilon : N'oubliez pas d'apposer votre disque de stationnement de façon visible et de respecter la durée autorisée afin de permettre une meilleure disponibilité des places, un accès facilité aux commerces et services et une circulation plus fluide au cœur de la commune. L'absence de disque ou le dépassement de la durée autorisée peut entraîner une verbalisation conformément à la réglementation en vigueur. Pour les stationnements de plus longue durée, des parkings autorisant le stationnement jusqu'à 48 heures sont disponibles à moins de 5 minutes à pied du centre-ville. Disques disponibles sur demande à l'accueil de la Mairie.

VIE ASSOCIATIVE : Le siège social de votre association se situe sur Guillestre et vous n'êtes pas encore référencé notre site internet ? Alors faites-vous connaître en transmettant les infos suivantes à la mairie (mairie@villedeguillestre.fr) : *Description rapide de l'activité associative ; Un logo / illustration de l'association ; Contact mail / téléphone / site internet.*

Si vous avez des besoins en salles pour la rentrée de septembre, la commune organise le planning des salles municipales. Merci de faire connaître vos besoins de salles à mairie@villedeguillestre.fr avant le 15 juin 2026.

COMPTOIR DES ASSOS : Un temps d'accueil et d'accompagnement proposé pour informer, orienter et soutenir les associations locales dans leurs démarches, projets et besoins du quotidien. Prise de rendez-vous les jours disponibles : les mardis, jeudis et vendredis et renseignements au : 07.44.97.17.49 / 04.92.20.32.31 ou accompagnements@lecomptoirdesassos.com.